

1607_170v.jpg

Le Mercure François, ou,

1607.

*Sur le qua-
triefme &
cinquiéfme.*

Quant au quatriefme & cinquiéfme poinctz, apres quelques contestations sur la forme de l'efcrit qui deuoit estre présenté à sa Saincteté au nom du Roy par lesdits sieur Cardinal de Ioyeuse, & d'Alincour Ambassadeur à Rome, ledit sieur Cardinal du Perron impetra d'elle, qu'ils le luy donneroient, & qu'ellen'y changeroit rien qui importast.

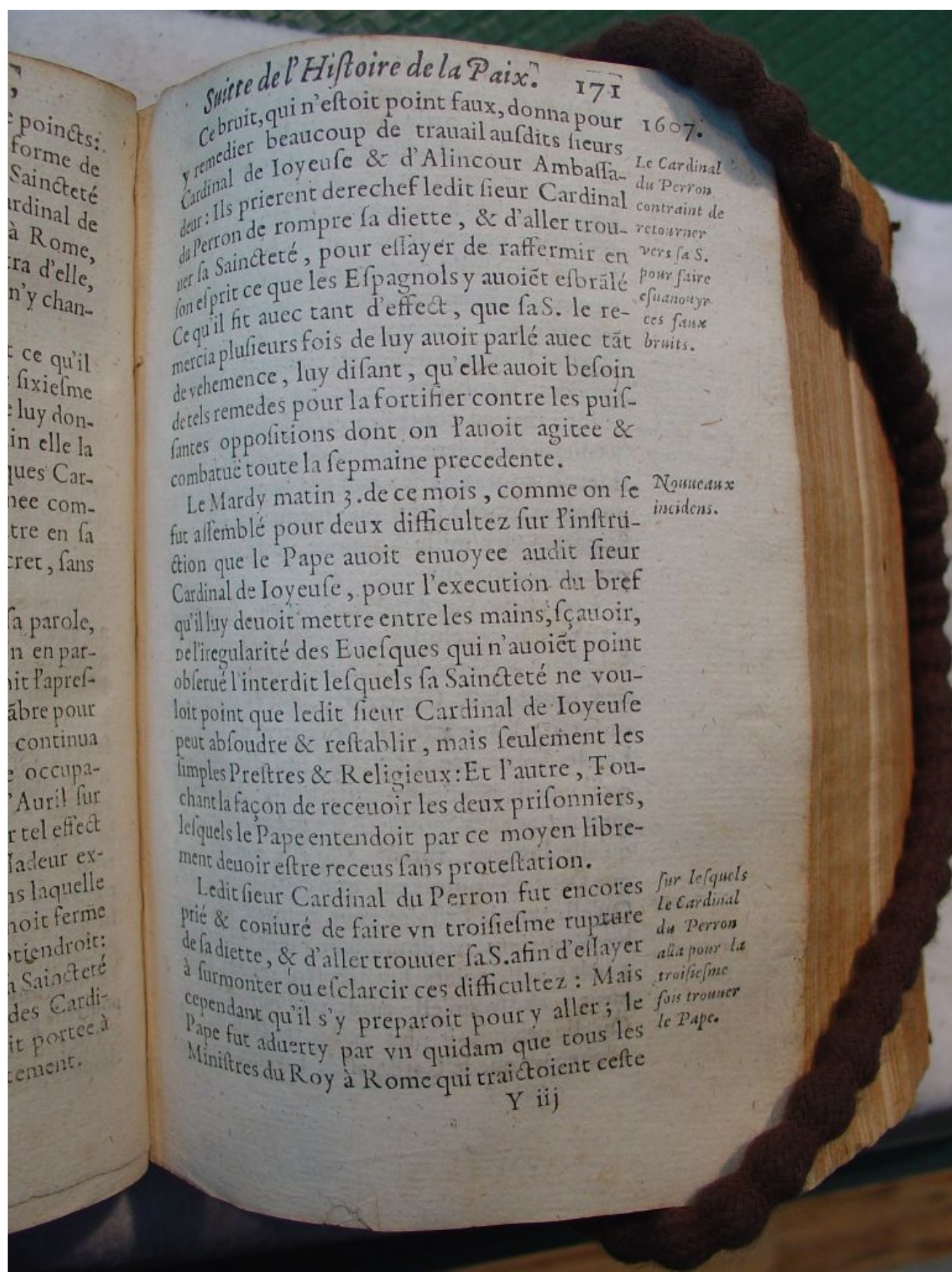
*Sur le fixief-
me.*

Ainsi ledit sieur Cardinal eut tout ce qu'il requit de sa Saincteté, excepté sur le fixiefme poinct, qu'elle luy dit, que deslors elle luy donnoit sa resolution, & que le lendemain elle la feroit entendre en particulier à quelques Cardinaux au Consistoire, & l'apresdisnee commenceroit à les appeler l'un apres l'autre en sa chambre pour prendre leur voix en secret, sans pour cela s'obliger à les suivre.

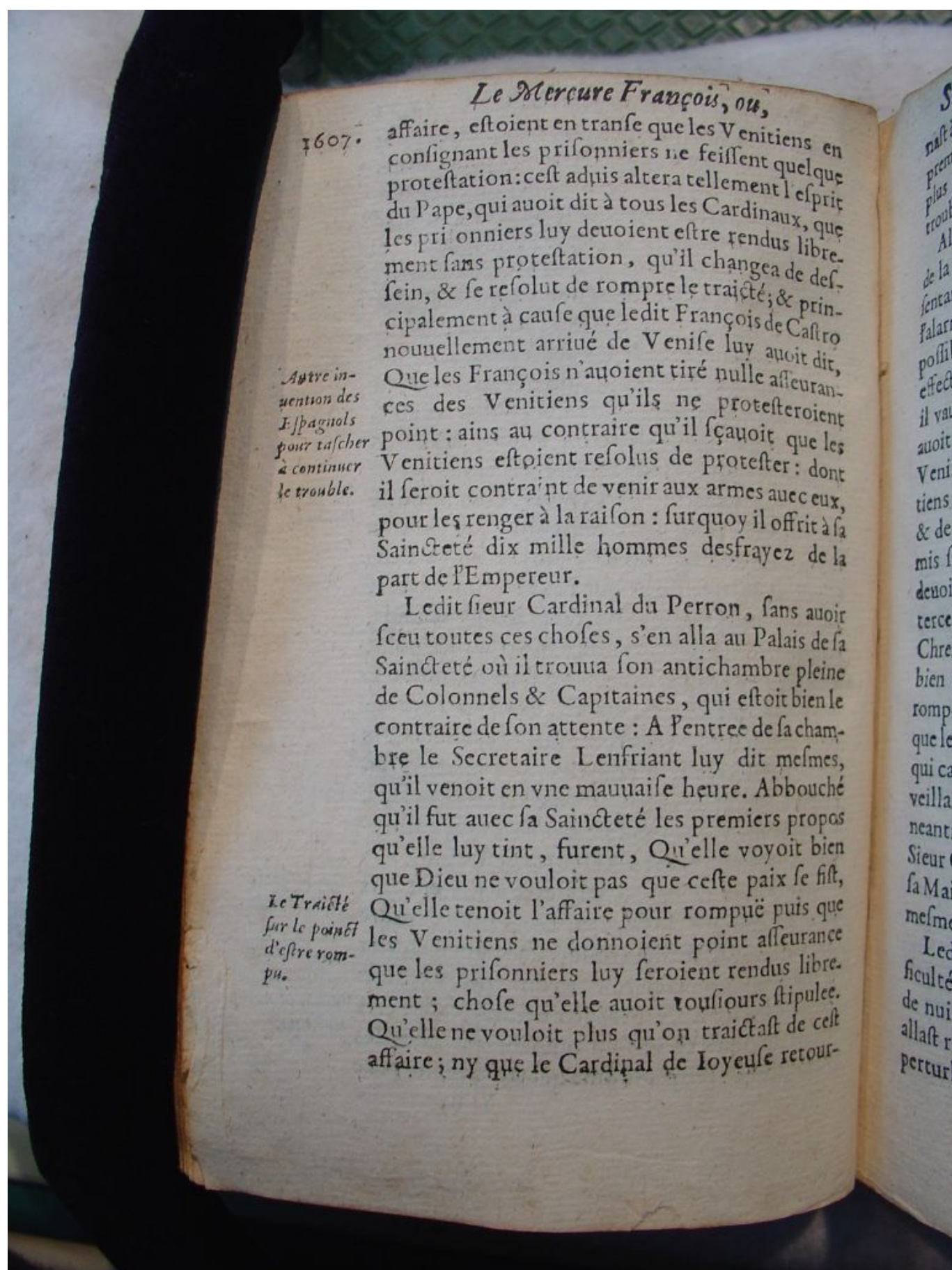
*Bruicts que
les Espa-
gnols inuen-
terent pour
la rupture
du traicté.*

Le lendemain sa Saincteté executa sa parole, & declara au Consistoire son intention en particulier à quelques Cardinaux, & se mit l'apresdisnee à faire venir les autres en sa chäbre pour prendre leur voix secrettement, & continua d'employer toute la semaine en ceste occupation: Mais le Dimanche premier d'Auril sur vne lettre escripte artificieusement pour tel effect par D. Francisco de Castro, Ambassadeur extraordinaire d'Espagne à Venise, dans laquelle il mandoit à sa Saincteté que si elle tenoit ferme sur le poinct des Iesuites, qu'elle l'obtiendroit: il courut un bruit dans Rome, que sa Saincteté agitée & combattüe par la plus part des Cardinaux, sur le faict des Iesuites, estoit portée à vne entiere rupture de tout appointement.

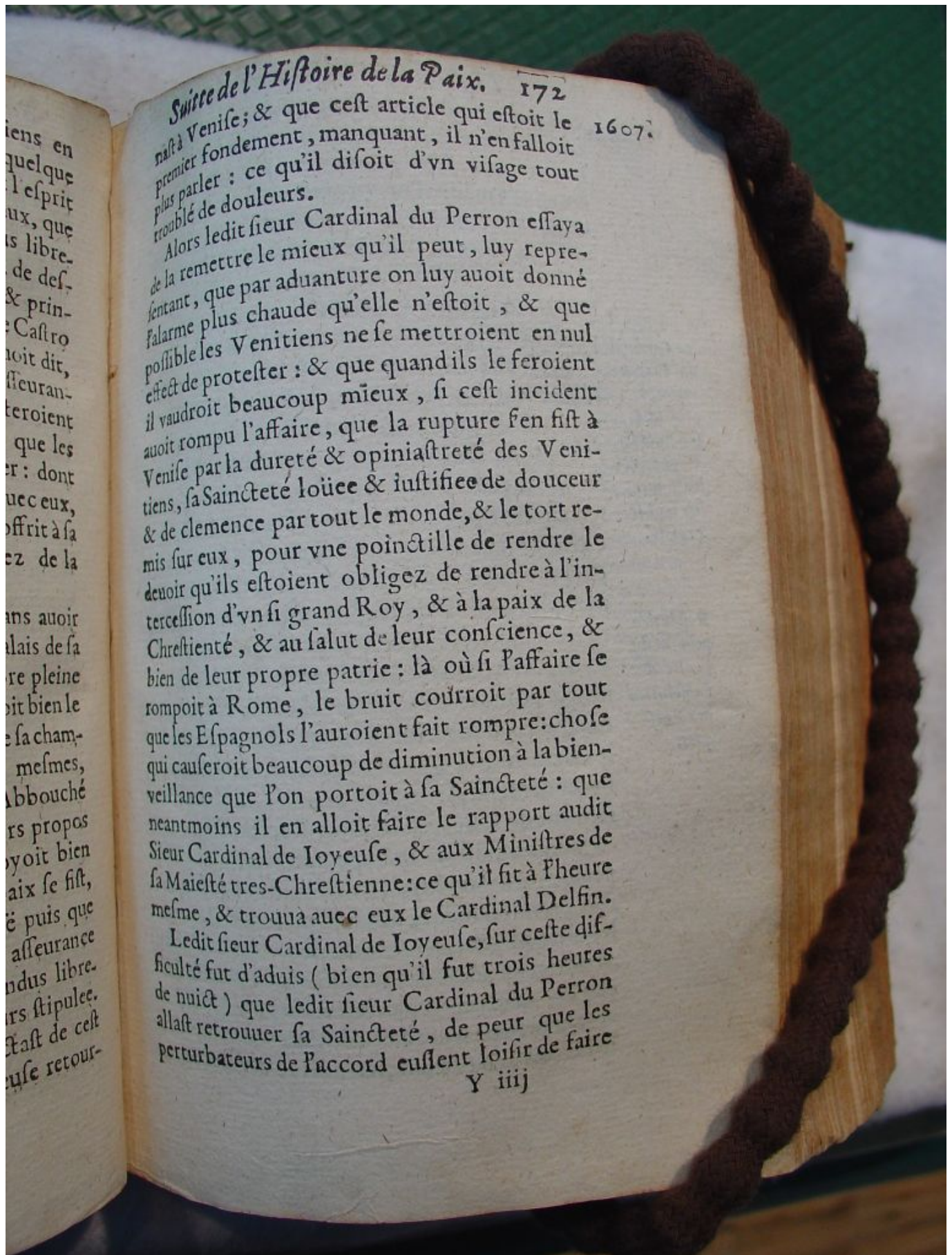
1607_171r.jpg



1607_171v.jpg



1607_172r.jpg



1607_172v.jpg

Le Mercure François, ou,

1607. vne plus grande impression en son esprit; & as-
 seurast sadite Saincteté qu'il ne leueroit point
 les censures, si les prisonniers n'estoient remis
 entre ses mains sans protestation: Et que sur
 ceste assurance il la suppliaist de se contenter
 de luy mettre le Bref de l'absolution entre ses
 mains. Le Cardinal du Perron retourné vers sa
 Saincteté, & luy ayant dit ce que dessus, apres
 plusieurs responces elle y condescendit.

*Le Cardinal
 du Perron
 retourne
 pour la 4.
 fois vers le
 Pape & re-
 sult avec
 luy tout le
 Traicté.*

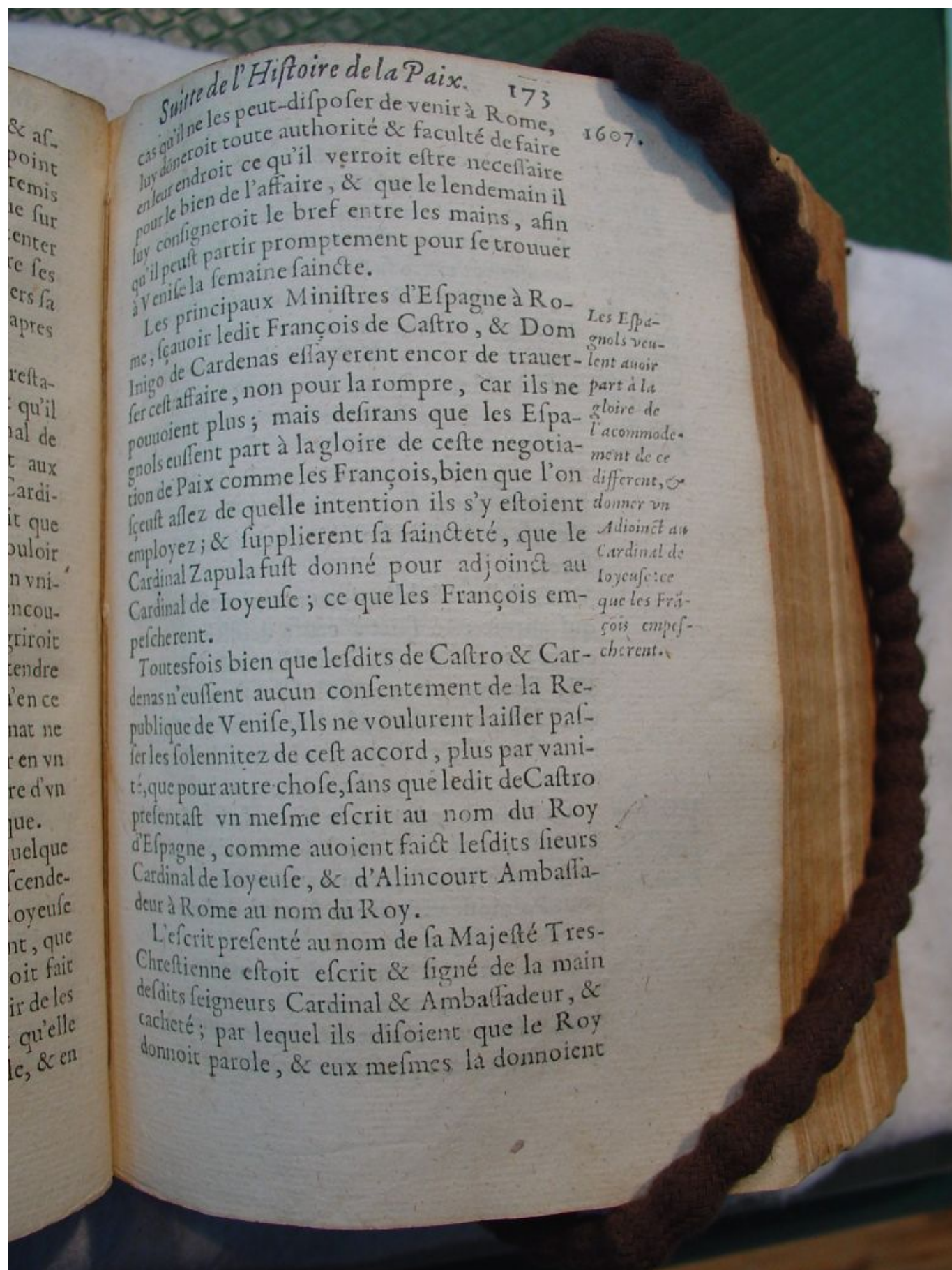
Mais en parlant de l'absolution & du resta-
 blissement des Euesques, le Pape luy dit qu'il
 ne vouloit point que ledit sieur Cardinal de
 Joyeuse la leur donnast, ains seulement aux
 simples Prestres & Religieux. Alors le Cardi-
 nal du Perron luy dit, Qu'il luy sembloit que
 c'estoit vn perilleux conseil, que de les vouloir
 excepter de l'absolution & rehabilitation uni-
 uerselle des Ecclesiastiques qui auoient encou-
 rui irregularité, & que cela possible les aigriroit
 & feroit resoudre à deffendre & à pretendre
 n'estre point cheus en irregularité; & qu'en ce
 cas il n'y auoit point de doute que le Senat ne
 les soustint, & que ce ne fust à retomber en vn
 inconuenient pire que le premier, & faire d'un
 schisme de Laics, vn schisme Ecclesiastique.

*Resolution
 pour la dif-
 ficulté de
 l'absolution
 des Eues-
 ques.*

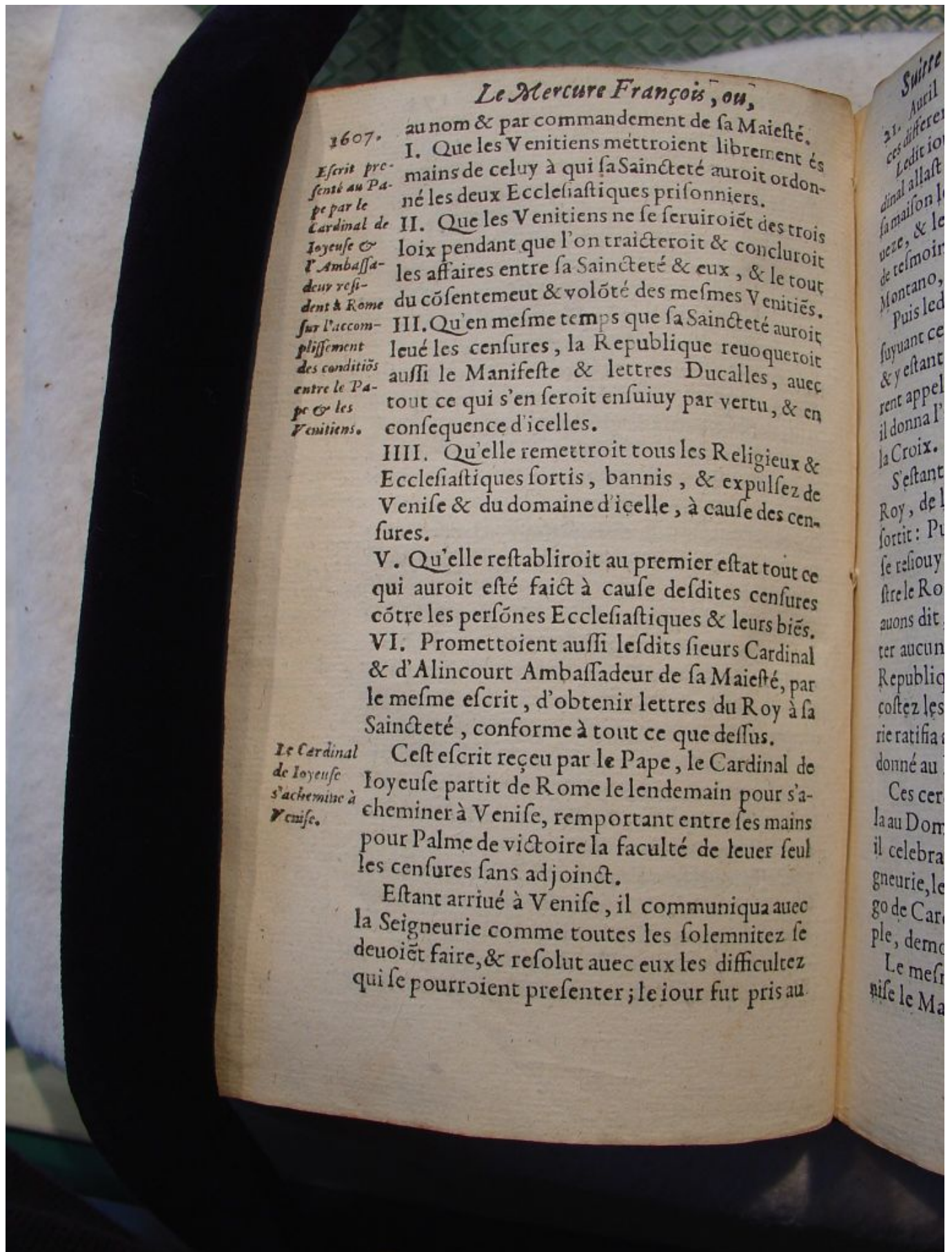
Sur ces raisons le Pape apres auoir quelque
 peu pensé à part luy; luy dit, qu'il condescende-
 roit premierement, que le Cardinal de Joyeuse
 les absoudroit en cōscience: secondement, que
 ayant receu aduis de luy, de ce qu'il auroit fait
 elle luy enuoyeroit par lettres le pouuoir de les
 absoudre exterieuremēt: & tiercement qu'elle
 luy diroit, en partant, vn mot à l'oreille, & en

Suite
 cas qu'il ne
 luy donero
 en leur end
 pour le bie
 luy config
 qu'il peust
 à Venise la
 Les pri
 me, seauo
 Inigo de C
 ser cest aff
 pouuoient
 gnols euss
 tion de Pa
 sceust alle
 employez
 Cardinal Z
 Cardinal d
 pescheren
 Toutesf
 denas n'eu
 publique
 ser les fol
 t, que po
 presentast
 d'Espagne
 Cardinal d
 deur à Ro
 L'escri
 Chrestien
 desdits sei
 cacheté;
 donnoit F

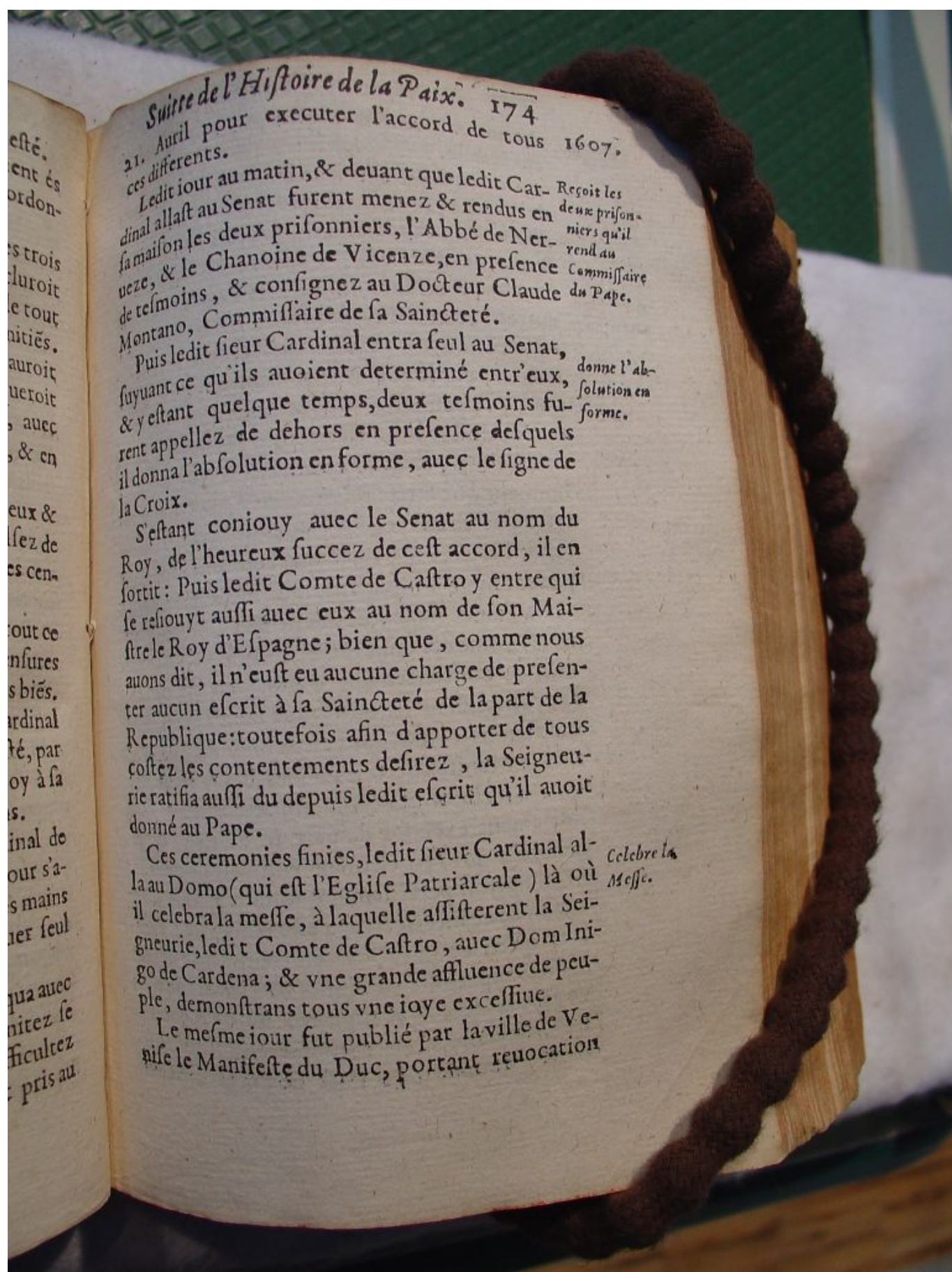
1607_173r.jpg



1607_173v.jpg



1607_174r.jpg



1607_174v.jpg

Le Mercure François, ou,

1607. des autres Manifestes publiez, dont la teneur estoit telle.

*Manifeste
du Duc de
Venise sur
l'accord
d'entre la
Republique
& le Pape.*

Leonard Donato par la grace de Dieu Duc de Venise, &c. Aux Reuerends Patriarches, Archeuesques, & Euesques de nostre Estat & Domaine de Venise, & aux Vicaires, Abbez, Prieurs, Recteurs des Eglises Parrochiales, & autres Prelats Ecclesiastiques Salut. Puis qu'il a pleu à nostre bon Dieu qu'il se soit trouué vn moyen, par lequel nostre Sainct Pere le Pape Paul V. a peu estre bien & deuëment informé, tant de nostre bonne foy, que de l'integrité de nos actions, & de la continuelle reuerence & honneur que nous portons au Sainct siege, & oster par ce moyen les causes de tout le differend: Nous, ainsi qu'auons tousiours desiré, & procuré vne bonne vnion & intelligence avec ledit Sainct siege, duquel nous sommes tres-affectionnez & enfans tres-obeissans, receuons aussi ce contentement d'auoir en fin obtenu l'accomplissement de nostre sainct desir. Partant auons voulu vous en donner aduis par ce nostre Manifeste: vous aduertissans en outre, qu'ayant esté tout ce qui appartenoit à ce faict fidelement executé de part & d'autre, & les censures qui sen estoient ensuyuies ostées, la protestation pareillemēt que nous auons pour raison de ce interiectee, a esté reuoequee: Voulans qu'en ce faict, & en toutes nos autres actions apparaisse tousiours & à iamais de plus en plus la pieté & Religion de nostre Republique, laquelle nous conseruerons soigneusement, comme ont faict nos predecesseurs.

Suite
Donne en
me d'Auril,
sept, Signé,
Suyuant
Ecclesiast
esté banni
Domaine
lieux & b
Pour le
ques à ce
aye traicté
ce que les
faire) pro
qui n'auo
Ainsi
ment à
Roy, qui
tholique
commo
magne
leurs ar
L'Illu
vne loi
en cest
uité &
nius, D
d'estre
le sieur
à Rom
fident à
& y on
suyuan
de sa M

1607_175r.jpg

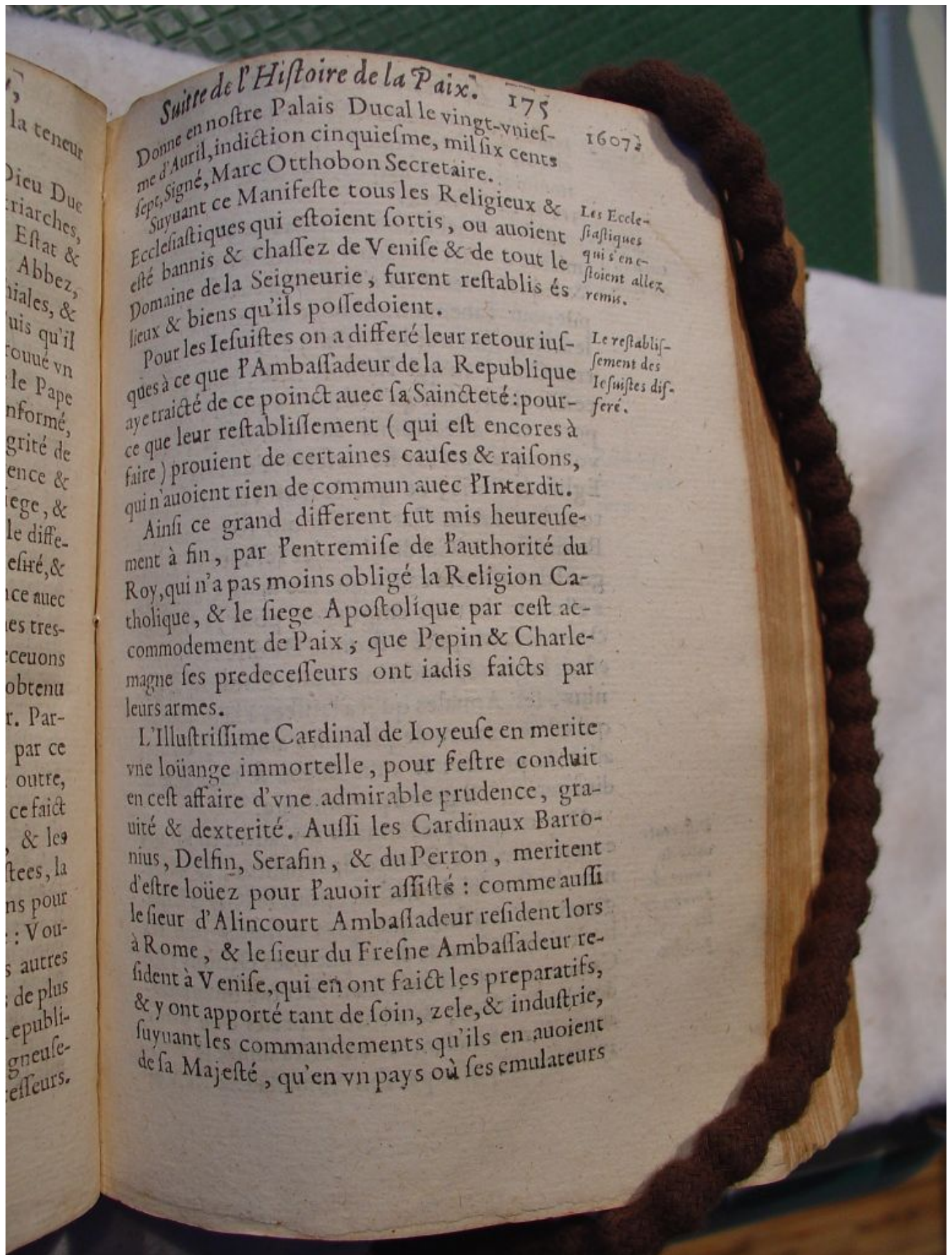


Image issue du site mercurefrancois.ehess.fr - Cliché (c) Cécile Soudan